



COMMUNE DE SORAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025
--

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mme Laura WEISS Adjointe Mme Céline FONTAINE, adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Dany PETRIS MM. Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Cyril RUCHONNET, Walther RUCKSTUHL, Martin STAUB, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	-
Absent-e-s	-
Procès-verbal :	M. Thomas CONNOR

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 18h46.

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025**
- 2. Proposition du Maire relative à l’approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité**
- 3. Communications de l’exécutif**
- 4. Propositions et questions individuelles**

COMMUNE DE SORAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025
--

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

Le Président, page 14, quatrième paragraphe, « *fait remarquer qu'un bien affiché à CHF 1'600'000.– a été négocié à CHF 1'000'000.–* » est supprimé car ne s'attache pas à un objet suffisamment défini.

M.-A. DOUGOUD, page 9, dernier paragraphe, « *M. DOUGOUD* » est corrigé en « **M.-A. DOUGOUD** ».

M.-A. DOUGOUD, page 18, antépénultième¹ paragraphe, « *sans qu'aucune information préalable ne leur ait été transmise* » est corrigé en « **sans qu'aucune information n'ait été transmise au Conseil municipal** ».

M.-A. DOUGOUD, page 18, antépénultième paragraphe, « *Selon elle, il n'y avait pas suffisamment de chaises et elle juge qu'il aurait été plus respectueux de prévenir les conseillers municipaux que la réunion serait ouverte au public* » est supprimé.

D. PETRIS, page 17, premier paragraphe, troisième tiret, « *Une réunion est prévue le 20 mai, en compagnie de R. FLOREZ, dans le cadre du groupement communal relatif au stade de football de Laconnex* » est corrigé en « **dans le cadre du groupement intercommunal** ».

D. PETRIS, page 17, premier paragraphe, cinquième tiret, « *BUP* » est corrigé en « **BUPP** ».

D. PETRIS, page 18, deuxième paragraphe, premier tiret, « *l'exécutif de la commune de Chancy* » est corrigé en « **Martine Pasche** ».

D. PETRIS, page 18, deuxième paragraphe, premier tiret, « *pour sa contribution à une précédente manifestation* » est corrigé en « **pour sa contribution à La Nuit est Belle** ».

M. FABJAN, page 4, dernier paragraphe, « *Elle rappelle que l'objectif était de maintenir les croisements de véhicules afin de ralentir naturellement le trafic* » est corrigé en « **elle rappelle que l'objectif était de réaliser les aménagements prévus afin de ralentir le trafic** ».

M. FABJAN, page 5, troisième paragraphe, « *une pression constante pour décourager le transit excessif* » est corrigé en « **pression constante sur le Canton** pour décourager le transit **et fluidifier la douane de Bardonnex** ».

B. FONTAINE, page 15, « *le Café Fontaine* » est remplacé par « **le Café de l'Écu** ».

P. CLARET, page 2, troisième paragraphe, « *utiliser par les bus TPG* » est corrigé en « **utilisé** par les bus TPG ».

¹ Qui précède l'avant-dernier.

COMMUNE DE SORAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025
--

P. CLARET, page 12, avant-dernier paragraphe, « *CoVI* » est corrigé en « **COVID** ».

J.-M. DUNAND, page 5, dernier paragraphe, « *l'un des objectifs de la législature était de ne pas entraver certaines dynamiques à l'intérieur du village* » est corrigé en « l'un des objectifs de la législature était de **sécuriser les rues du village** ».

J.-M. DUNAND, page 6, premier paragraphe, le passage « *Il estime qu'un essai est pleinement justifié, d'autant plus que chaque proposition d'aménagement s'accompagnait toujours d'une volonté de renforcer la mobilité douce. Un projet a été déposé pour des aménagements définitifs, mais en attendant leur concrétisation, il juge utile de mettre en place des aménagements temporaires, moins lourds administrativement* » voit ses deux phrases inversées tel quel « **Un projet a été déposé pour des aménagements définitifs, mais en attendant leur concrétisation, il juge utile de mettre en place des aménagements temporaires, moins lourds administrativement.** Il estime qu'un essai est pleinement justifié, d'autant plus que chaque proposition d'aménagement s'accompagnait toujours d'une volonté de renforcer la mobilité douce. »

J.-M. DUNAND, page 6, premier paragraphe, « *aménagements temporaires, moins lourds administrativement* » est corrigé en « aménagements temporaires, moins lourds **financièrement et** administrativement ».

J.-M. DUNAND, page 14, premier paragraphe, « *10 places de crèches* » est corrigé en « **20 places de crèches** ».

J.-M. DUNAND, page 15, deuxième paragraphe, « *Il note qu'une commune pourrait demander une seconde expertise, avec une estimation légèrement plus élevée* » est supprimé.

S. BATTIAZ, page 7, « *S. BATTHIAZ* » est corrigé en « **S. BATTIAZ** ».

Avec ces modifications, le procès-verbal du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE SORAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

2. Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité

Le Président aborde la « *Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité* » jointe au Conseillers Municipaux, lue par **R. FLOREZ** :

« Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par x voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de 2'594'883.74 F aux charges et de 3'745'761.70 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 1'150'877.96 F.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'177'791.26 F et résultat extraordinaire de -26'913.30 F.

3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de 177'322.05 F aux dépenses et de 16'000.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 161'322.05 F.

4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant

de 33'239'008.93 F.

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de 68'347.18 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. »

Le Président soumet au vote l'approbation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

R. FLOREZ remercie le Conseil Municipal.

3. Communications de l'exécutif

L. WEISS aborde deux points :

- D'une part, elle avertit avoir demandé une prolongation de l'autorisation de construire du projet « Cœur du Village », laquelle touchait à sa fin. La prolongation donne droit à la Commune de construire les deux bâtiments du projet jusqu'au 19 février 2027, soit une prolongation de deux ans.
- D'autre part, elle fait état de la réunion de ce jour à l'ACG,
 - concernant premièrement les panneaux des chemins pédestres et des chemins pour cycles, qui doivent être revus pour empêcher n'importe quel cycle, notamment ceux pouvant atteindre une vitesse de 45 km/h, d'emprunter les chemins pédestres ;
 - concernant secondement la problématique des routes cantonales, qui figurait dans la demande globale limitant la vitesse d'un grand nombre de routes cantonales à 30 km/h dont la route de Rougemont et des Mangons, la situation est la suivante :
 - le Canton n'émettra pas une demande collective (pour toutes les routes) mais une demande pour chaque tronçon ;
 - le Canton souhaite retarder les demandes pour analyser toutes les possibilités d'application ;
 - une fois les applications analysées, le Canton émettra une demande par tronçon concerné, et analysera les chances d'obtenir une limite de vitesse à 30 km/h ;
 - la Commune devra vraisemblablement attendre une année avant que cette situation ne soit réglée.

J.-M. DUNAND demande si ces points seront effectivement traités dans la demande de limite de circulation de 30 km/h pour les routes cantonales. **L. WEISS** explique qu'il est absolument inutile d'émettre ces demandes de modification de limite de vitesse pour l'instant, d'autant que la Confédération est entrain de refuser le passage à 30 km/h dans beaucoup de villages suisses ; certains Cantons, dont les communes ont des prérogatives supérieures en matière de vitesse de circulation (qui pourraient donc changer la limite de vitesse sans l'aval de leur Canton), remettent actuellement en cause la compétence pour émettre des demandes de changement de limite de vitesse de circulation – de sorte à rapatrier cette prérogative au niveau cantonal.

En conclusion, de nombreuses communes pourraient se voir interdire le droit de modifier l'allure de circulation des routes de leur territoire.

M. FABJAN s'interroge sur les arguments avancés pour justifier le refus de modifier la limite de vitesse à 30 km/h.

L. WEISS indique que la justification principale est le refus de la Confédération, puisque cette dernière chapeaute ce domaine du droit ; pour ce qui est du Canton de Genève, il souhaite réunir des arguments, puisque leur demande globale de modification de la limite de vitesse a été refusée, et travaillera ensuite par tronçon (et non pas sur l'ensemble, de manière globale).

J.-M. DUNAND souhaiterait que la Commune maintienne la zone 30 km/h dans le cadre du projet déposé de zone 30.

4. Propositions et questions individuelles

Le Président aborde le projet « **GOOM BOOTS** », initialement prévu pour Pâques, est reporté fin-juillet ; il concerne les enfants entre sept et douze ans et donne suite à une étude concernant la motricité et notamment son amélioration via la pratique rythmique. Une chercheuse souhaiterait que Soral réunisse un minimum de dix enfants, qui revêtiraient des bottes de pluie – le projet se déroulerait pendant une semaine, et pourrait se clôturer par une intervention publique d'une demi-heure des enfants devant leurs parents lors du 1^{er} août.

Le Président soumet à l'approbation de l'exécutif approuve cette intervention publique pour le 1^{er} août.

L'exécutif approuve l'intervention.

M.-A. DOUGOUD demande si le projet organisera des activités pendant toute la semaine. **Le Président** répond par la positive, en précisant que ces activités se dérouleront dans la Salle communale et à la Taverne, en présence d'éducateurs – l'intégralité des activités étant aux frais de l'**EMA**.

Il est précisé qu'un tout-ménage fera état du projet « **GOOM BOOTS** ».

COMMUNE DE SORAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025
--

Le Président aborde un second point relatif au concert de soutien à l'association du Burkina Faso organisé chaque année au mois d'août dans la commune. Il indique qu'à ce jour, aucune organisation n'est prévue, dans l'attente de savoir ce que souhaite entreprendre le prochain exécutif. La date pressentie serait le 18 août, sans qu'elle ne soit définitivement arrêtée.

D. PETRIS propose d'en discuter brièvement lors de la soirée d'accueil des nouveaux habitants prévue la semaine suivante, afin d'obtenir un premier retour des participants.

Le Président interroge l'assemblée : « *Qui va organiser le concert ?* »

C. FONTAINE précise que, historiquement, les projets en lien avec le Burkina Faso sont intégrés dans le dicastère social, compte tenu de leur dimension solidaire et du soutien communal qui leur est généralement apporté. Toutefois, s'agissant plus précisément de l'organisation du concert, cela relèverait du domaine culturel et des manifestations.

M. FABJAN rappelle qu'elle a pris part à l'organisation du concert à plusieurs reprises ces dernières années. La partie musicale ainsi que la recherche des musiciens étaient assurées par Nicolas Hafner, tandis que la logistique de l'apéritif, était prise en charge par l'Association Burkina.

J.-M. DUNAND rappelle qu'une subvention pour l'année en cours a d'ores et déjà été votée, ce qui permettrait d'assurer une partie du financement. **C. FONTAINE** fait remarquer que, si la question porte sur la programmation musicale, les marges de manœuvre sont très limitées.

R. FLOREZ propose que, si **le Président** est d'accord, ce dernier poursuive son engagement dans l'organisation du concert.

Le Président indique qu'il est prêt à assurer cette responsabilité. Il rappelle que cela se fait généralement en partenariat avec l'EMA, ce qui présente l'avantage d'être économique pour la commune, l'EMA fournissant ses propres techniciens son et lumière, évitant ainsi des frais de location supplémentaires. Il précise toutefois ne pas avoir encore pris de décision définitive.

L'ensemble des Conseillers municipaux expriment leur accord pour **le Président** continue à s'occuper de l'organisation du concert du Burkina Faso.

Tour de table :

M. FABJAN informe que la journée de réparation de vélos aura lieu samedi. Elle invite les membres du Conseil n'appartenant pas à la commission concernée à se joindre à

COMMUNE DE SORAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

l'événement s'ils le souhaitent et à s'annoncer s'ils souhaitent aider lors de la manifestation le jour même. Elle précise qu'une météo favorable est attendue.

M. FABJAN revient ensuite sur la séance liée au Burkina Faso qui s'est tenue récemment à Laconnex et indique en avoir discuté avec **L. WEISS**, dans la mesure où ce projet fera désormais partie de son dicastère. Elle rappelle que cette Association organise également chaque année un repas de soutien afin de récolter des fonds pour l'Association. L'édition 2025 aura lieu en novembre, à la salle communale d'Athenaz. Elle mentionne que certaines communes participent au repas en réservant une table, et souligne que l'association poursuit un travail durable et apprécié. Elle évoque également que **M. STAUB** y organisera une vente de tableaux, prévue le 15 novembre.

Elle conclut son intervention en remerciant chaleureusement **R. FLOREZ** pour l'organisation du voyage communal, ainsi que l'ensemble de l'exécutif et du Conseil municipal pour leur engagement.

D. PETRIS annonce que la soirée d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le jeudi 22 mai. Elle sera précédée de la diffusion d'un tout-ménage. Elle invite les Conseillers municipaux à y participer. Elle informe que la majorité des présidents d'associations locales ont confirmé leur présence. La réception débutera à 18h30.

Elle annonce également que la dernière réunion avec **R. FLOREZ**, dans le cadre du groupement intercommunal sportif de Laconnex, se tiendra le mardi suivant.

S. BATTIAZ remercie l'ensemble du Conseil pour les bons moments partagés durant la législature. Il souhaite plein de courage à la personne qui reprendra la commission mobilité.

L. THEVENOZ adresse ses remerciements à **R. FLOREZ** et **C. FONTAINE** pour leur engagement et souligne le très bon déroulement du voyage communal.

W. RUCKSTUHL souhaite à toutes et à tous le meilleur pour la suite.

P. CLARET remercie à son tour **R. FLOREZ** et **C. FONTAINE**, saluant la qualité du voyage organisé. Il exprime son plaisir d'avoir siégé pendant cinq ans.

B. FONTAINE se joint aux remerciements. Il exprime sa satisfaction d'avoir participé à la vie du Conseil municipal pendant cinq ans et formule des vœux de réussite pour les projets futurs de la commune.

R. DUNAND s'associe aux remerciements exprimés. Il se dit très motivé pour la suite de son engagement communal. Il remercie **R. FLOREZ** et **C. FONTAINE** pour leur dévouement et espère pouvoir faire aussi bien, voire mieux.

COMMUNE DE SORAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025
--

C. FONTAINE remercie l'ensemble du Conseil pour les cinq années de législature écoulées. Elle confie être émotive et intensément impliquée dans ce rôle, se déclarant fatiguée, mais affirmant ne pas vouloir se retirer totalement. Elle remercie chaque membre pour son implication et annonce son intention de continuer à soutenir les événements communaux et à rappeler l'importance de l'humain derrière chaque décision.

Elle adresse un message personnel à **R. FLOREZ**, soulignant son engagement depuis vingt-sept ans. Elle rappelle être consciente depuis son enfance de l'implication de ce dernier pour la commune. Elle évoque les sacrifices personnels que cette fonction implique, parfois au détriment de la santé ou de la vie familiale, et affirme avoir été honorée de siéger sous son mandat de maire. Elle conclut en souhaitant bon courage au futur exécutif, espérant que cette expérience soit enrichissante et que chacun y trouve sa place.

R. FLOREZ prend la parole pour un discours de clôture :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis,

Après 27 années consacrées à notre belle commune — 4 ans au conseil municipal, 23 ans au conseil administratif, dont 13 en tant que maire — l'heure est venue pour moi de tourner une page.

La tâche d'un élu est exigeante, mais profondément intéressante. Ce que j'ai sans doute le plus apprécié, c'est la proximité avec les habitants. Être à leur écoute, comprendre leurs attentes, leurs besoins, et parfois leurs inquiétudes — c'est une richesse humaine que peu de rôles offrent.

J'ai toujours fait en sorte que les décisions prises puissent profiter au plus grand nombre. Même en sachant qu'il y aura toujours des mécontents — c'est inévitable — j'ai agi avec la conviction de servir l'intérêt général.

Je sais très bien que toutes les décisions que j'ai prises n'ont peut-être pas toujours été les plus justes ou les plus parfaites. Mais ce dont je suis certain, c'est qu'elles ont toujours été prises en toute honnêteté, avec sincérité et dans l'intérêt de la commune.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les élus avec qui j'ai eu le plaisir de travailler durant toutes ces années. Ils ne sont bien entendu pas tous présents aujourd'hui, mais je n'oublie personne et en particulier les anciens maires, Antoine Fontaine — avec lequel je n'ai certes pas siégé —, Gaston Dupraz, Jean-Claude Egger... Et à vous, les élus ici présents, merci pour votre engagement, vos idées, vos débats parfois animés mais toujours constructifs mais aussi aux habitants de Soral pour la confiance témoignée lors des nombreuses élections auxquels j'ai participé.

COMMUNE DE SORAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Un remerciement particulier à Laura et Céline, avec qui j'ai siégé ces 5 dernières années. Votre présence, vos convictions et votre engagement ont apporté une vraie richesse au travail collectif.

Je veux aussi adresser un immense merci à tous les employés communaux. Ils sont les artisans discrets mais essentiels du bon fonctionnement de notre commune.

Un remerciement tout particulier à Philippe, notre secrétaire général.

Travailler à ses côtés, quasiment chaque jour depuis 10 ans, en présentiel ou au téléphone, a été un vrai plaisir. C'est, à mon sens, le pilier principal qui empêche la commune de s'effondrer — oui, oui, un pilier bien solide, même quand les murs tremblent un peu.

On pensait que Philou était incassable... jusqu'à cette soirée où il a foncé nez le premier dans une vitre, avant de se faire couronner par un serveur maladroit avec un plateau de verres. Depuis, à la mairie, on l'appelle « le cocktail municipal » : toujours servi, jamais sobre, et souvent renversé ! On dit aussi que maintenant, à la mairie, il ne signe plus les courriers, il les tamponne... avec le nez !

Enfin je souhaite aussi remercier du fond du cœur toute ma famille, et tout particulièrement Joëlle ma femme, pilier fondamental dans mon parcours, qui m'a donné la force d'avancer jour après jour. Sans son soutien indéfectible, rien n'aurait été pareil.

Ce fut un long parcours, parfois exigeant, mais toujours enrichissant. Je pars avec le cœur rempli de gratitude et de souvenirs.

Je souhaite plein de succès aux nouveaux élus qui entreront en fonction le 1er juin. Que cette nouvelle équipe avance avec enthousiasme, conviction et toujours dans l'intérêt de notre commune.

Merci à vous tous, et à bientôt, sur les chemins de la commune... enfin sereins et sécurisés ou sur la place du Cœur du village enfin réalisée?? »

Sur les applaudissements du Conseil municipal, aucune autre demande d'intervention n'est demandée.

Le Président lève la séance à 19h43.